

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

SEANCE DU 11/01/2016

---

Le lundi 11 janvier 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 5 janvier 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER, Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

**ABSENT EXCUSE** : M. BERNARD

**DEPOT DE POUVOIR** : M. BERNARD pouvoir à Mme DOR

<b>ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/12/15</b>
---

**M. le Maire :** Je voulais vous renouveler les vœux que je vous ai présentés ainsi qu'à l'ensemble de la population la semaine dernière. Je voulais vous rappeler que nous avons décidé en ce début d'année et un an après les premiers attentats qui avaient endeuillé la France, de promouvoir les valeurs de la République pour améliorer le « Mieux Vivre Ensemble » à notre niveau, celui du terrain, de la politique locale. Nous avons lancé le 1<sup>er</sup> janvier le Pacte Citoyen autour de 3 axes : l'affirmation, l'éducation, la valorisation. L'affirmation de nos valeurs d'abord, en affichant les couleurs du drapeau français sur notre carte de vœux. A peu près la moitié des cartes de vœux ont été distribuées par des bénévoles de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement au cours de cette semaine et l'autre moitié sera distribuée dans la semaine à venir, avec l'édition d'un porte-clefs bleu blanc rouge vecteur quotidien de notre devise nationale. Je peux déjà vous dire que ce porte-clefs offert par la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement à ses habitants a un succès extraordinaire. Plusieurs centaines de porte-clefs ont été distribués en quelques jours.

Il y aura un volet éducation sur lequel nous aurons l'occasion de revenir puisque nous allons lancer dans quelques semaines le « Passeport du Petit Citoyen » auprès de tous les élèves de fin de primaire. Et puis, nous valoriserons tout au long de l'année les initiatives individuelles, collectives ou associatives, qui nous semblent positives et utiles au vivre ensemble.

Je voulais vous faire remarquer également, qu'un événement s'était produit ce matin avec la constitution d'une nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine qui rassemble les Chambres de Commerce et d'Industrie de Lyon, de Saint Etienne et de Roanne. C'est réellement un événement. Cela s'est passé sur le territoire du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Cette nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine aura son siège aux Cordeliers. Emmanuel IMBERTON qui était président de la CCI de Lyon est devenu président de cette nouvelle Chambre de Commerce Métropolitaine. Je voulais en notre nom à tous, le féliciter de cette nouvelle responsabilité. Nous sommes très fiers et très heureux d'accueillir cette institution officielle au service du commerce et de l'industrie sur le territoire du 2<sup>ème</sup> arrondissement.

Dernière chose, je voulais en ce début de conseil, accueillir dans les rangs du public, Côme Plouvier qui est stagiaire pendant une semaine. Il est collégien en 3<sup>ème</sup> et il fait un stage d'observation professionnelle. Il ne nous a pas encore dit s'il voulait devenir élu, fonctionnaire ou journaliste, mais nous sommes heureux de l'accueillir.

---

**02/16/298** Lyon 2e - Cession d'un tènement immobilier sis 72 quai Perrache au profit de la SPL Confluence - EI 02094 - Numéros inventaire 02094A000 - 02094T001.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/299** Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Ville de Lyon et la SCOP - Théâtre Nouvelle Génération 2016-2018.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/300** Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2015-2016 - Signature de conventions avec ces associations.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** A chaque fois je le souligne, le financement des clubs sportifs dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement est vraiment petit en pourcentage au vu du total. A titre de comparaison, le 1<sup>er</sup> arrondissement reçoit 90 000 euros de subvention, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement 174 000 euros. Vous me direz, il y a peut-être plus de sportifs ou plus de clubs ? Si on analyse, on est pour certains arrondissements sur le même nombre de clubs. Mon souhait est que les clubs sportifs de l'arrondissement soient plus accompagnés, en fonction, bien sûr, du nombre d'adhérents, de leurs résultats et de ce qu'ils apportent à la jeunesse et à la cohésion sociale. Je vous demanderai d'adopter ce rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/301** Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. le Maire :** Pour votre information, nous sommes allés avec Mme de Lavernée ce matin à une commission d'appel d'offres qui était sous la présidence d'un adjoint de la mairie centrale, M. Durand, au sujet des travaux à venir sur la toiture et la façade de l'église Saint Bonaventure. Nous avons sélectionné ce matin 5 architectes sur 10 dossiers. Dans quelques semaines nous sélectionnerons un architecte qui pourra se mettre au travail pour que les travaux soient réalisés dans le courant de l'année 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/302** Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/303** Approbation du tarif "journée à la montagne" dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du Règlement Intérieur.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, cela concerne 60 enfants à la semaine et 32 enfants sur les journées montagnes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/304** Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite des opérations 60021830 « Enlèvement d’amiante 2015-2020 » et 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020 » - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert** : La seule question que l’on se pose : quand auront lieu ces travaux ? Parce que 5 ans c’est long. On ne peut qu’espérer notamment pour nos enfants que les travaux sur l’école Lamartine aient lieu le plus rapidement possible.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

---

**02/16/305** Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 87 000 euros sur le Fonds d’Intervention Culturel - Approbation d’une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau** : L’Espace Pandora organise chaque année le Printemps des poètes auquel la mairie participe avec son habituel concours de poésie. Cette année la participation est même en hausse puisque nous avons plus de 400 nouvelles pour les enfants et la participation des seniors. Les résultats de ce concours seront communiqués lors de la remise des prix qui aura lieu en mairie le mercredi 16 mars 2016.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

---

**02/16/306** Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l’Association "Com’Expression", ainsi qu’à l’Association « Les MJC en Rhône-Alpes - Fédération Régionale » - Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Si on cumule les frais de fonctionnement, les investissements et les appels à projets on est environ à plus d’un million d’euros pour la MJC Presqu’île Confluence. Avant de voter ces différents budgets, je voulais faire un commentaire. On sollicite en mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement le développement de la MJC, en termes d’adhérents et en termes d’activités. Il y a un vrai travail pour la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires qui a été effectué. Par ailleurs, il y a eu une belle collaboration entre la MJC, les scolaires et la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement ces derniers mois autour de l’élaboration d’une fresque pour les droits humains qui a été inaugurée il y a quelques mois sous le pont Kitchener. Cela a été une belle réussite. Je voulais attirer l’attention du conseil sur 3 éléments : j’ai noté qu’il y avait un peu plus de 40% des adhérents de la MJC qui sont hors 2<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a également une importante population d’adultes et de seniors. Et enfin un ressenti d’une partie de la population des 15-18 ans de Perrache qui se sentent en marge du fonctionnement de la MJC. Ces constats amènent la réflexion suivante : dans sa volonté d’expansion et de diversification, la MJC ne doit pas oublier les grands fondamentaux de l’éducation populaire des jeunes. Car ces fondamentaux sont la raison d’être de la MJC. Notre MJC ne doit pas se transformer en centre de loisirs en concurrence avec nos associations locales mais elle doit revenir à sa vocation première d’acteur social en réponse aux besoins des jeunes de nos quartiers. En outre, je vous demanderai bien sûr de soutenir notre MJC et de valider les montants de leur subvention.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**Non participation au vote : M. DOR**

---

**02/16/307** Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/308** Approbation d'une convention d'occupation temporaire d'un local aux fin d'installation de l'équipe de fouille du chantier Saint Antoine entre la société Lyon Parc Auto et la Ville de Lyon – SAVL et approbation de l'avenant n° 1 au contrat pour la réalisation de la fouille archéologique du parc Saint Antoine entre la société Lyon Parc Auto et la Ville de Lyon – SAVL.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert :** Pour mémoire, des fouilles ont déjà eu lieu à la fin de l'année 2015. Elles ont permis de découvrir des fondations d'anciennes habitations datant du moyen âge qui entourent une ancienne rue qui s'appelle la rue des Bouquetiers. Ces nouvelles fouilles vont se poursuivre jusqu'à fin février 2016. Ce qui est intéressant pour les habitants et les promeneurs, c'est qu'elles seront visibles par la coursive d'un bâtiment. Les personnes pourront voir les archéologues travailler. On espère qu'ils pourront trouver de nouvelles habitations. Il faut préciser qu'une machine qui s'appelle BRH (Brise Roches Hydraulique) sera utilisée pour casser certaines maçonneries et elle pourra engendrer, malheureusement, des nuisances sonores pour les riverains. Pour tempérer cette problématique, je rappelle que le chantier reste sous surveillance constante du niveau sonore.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/309** Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2019 entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 509 133 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Bien que la Ville n'ait pas l'emploi comme compétence première au regard de la situation notamment des jeunes - près de 25% de taux de chômage dans cette catégorie - elle se doit de tenter des solutions innovantes. Que l'exécutif de la ville en fasse une de ses priorités, sans doute pour tenter de palier l'inefficacité gouvernementale en la matière, nous paraît donc la moindre des choses ! Une étude récente nous indique que 70% des jeunes de la tranche des 18-24 ans ont le sentiment de ne pas être assez pris en compte. Le système est, à mon avis, à repenser entièrement. Lyon doit mieux défendre les forces vives de notre territoire que sont nos jeunes. Nous allons une nouvelle fois, approuver cette convention cadre et cette subvention de fonctionnement en espérant que de nouvelles propositions plus efficaces pourront voir le jour.

**M. le Maire :** Vaste sujet. Merci de nous avoir présenté ce rapport et de nous avoir donné votre opinion que nous partageons assez largement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/310** Programmation des travaux et lancement global de l'opération « Mise en conformité des crèches 2015-2020 », programme 20002, opération 60004523 et affectation de l'AP 2015-1, programme 20002.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/311** Approbation d'une convention de partenariat permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de la carte Culture avec le Marché Gare/MJC Presqu'île Confluence.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : M. DOR**

---

**02/15/312** Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** On ne peut que valider le texte proposé dans cette délibération mais dans les faits cela se passe différemment dans le sens où, déjà, on a de la difficulté à quantifier les actions conjointes qui sont menées. En sachant qu'un jeune peut être stabilisé 3 à 6 mois, ensuite être à nouveau au chômage, ce jeune est remis sur un CDD d'un mois... Je pense que les résultats ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait souhaiter pour nos jeunes en recherche d'emploi ou d'un premier emploi. Malgré tout, je vous demanderai de soutenir cette subvention. Nous restons vigilants sur les résultats et surtout les moyens d'y parvenir.

**M. le Maire :** Je vous sens bien opposant M. Chaillet en ce début d'année 2016...

**M. Chaillet :** Ecoutez, le chômage est vraiment la problématique majeure de notre société.

**M. le Maire :** On partage votre avis là-dessus !

**Mme Dor :** Je voudrai juste indiquer que les missions locales ne sont pas responsables du marché de l'emploi et que le travail qu'elles font avec les jeunes qui sont effectivement en recherche, est parfois tout à fait remarquable avec des jeunes qui n'ont aucune formation et pour lesquels l'accompagnement s'y trouve rendu nécessaire. Je crois qu'il faut soutenir avec enthousiasme le travail des missions locales.

**M. le Maire :** C'est bien cela que j'avais cru comprendre, que M. Chaillet nous demandait d'approuver cette subvention.

**Mme Dor :** Oui mais vous le sentiez critique alors je voulais venir au soutien de ces missions locales.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/313** Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes" et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/314** Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé 41 rue Smith à Lyon 2e, au profit de l'Association "AJ2 Permanence emploi" - Ensemble immobilier 02058.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Une petite parenthèse sur cette association que je connais bien, que je visite régulièrement. C'est vrai qu'elle n'a pas la taille des autres structures que l'on vient d'évoquer mais elle est vraiment dans la proximité. Elle reçoit les habitants du 1er, 2ème et 4ème arrondissement. Elle s'occupe de la personne de A à Z. Pour revenir un instant sur les dossiers précédents, ce que je peux reprocher aux grosses structures, c'est quand le référent est absent ou malade, le demandeur d'emploi est perdu, il ne sait plus à quel saint se vouer. J'ai rencontré des gens qui m'ont dit : « Ecoutez, mon référent est en vacances... » La proximité en politique de la ville c'est quelque chose de très important. Il faut aider ces associations. On ne peut pas opposer les structures mais on peut en valoriser quand des structures sont à la hauteur. Mme Dor, cela ne sert à rien de secouer la tête devant mes propos. Il y a environ 5 millions de chômeurs, oui, je vais continuer à soutenir des associations qui le méritent et oui, je vais continuer à dire quand je ne suis pas d'accord avec certaines structures qui ne remplissent pas, à mon avis, complètement leurs missions. Mais je ne dévalorise pas leur travail. Je vous demanderai de soutenir AJ2 et de permettre à la Ville de Lyon de leur prêter ce local.

**M. le Maire :** Moi aussi je soutiens cette association que je considère comme efficace sur le terrain local de l'emploi.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/315** Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association "Quais du Polar" pour l'organisation de la 12e édition du festival « Quais du Polar », les 1er, 2 et 3 avril 2016 - Approbation d'une convention cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/316** Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 58 845 euros.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** Compte tenu des différences de buts et d'actions de toutes ces différentes associations qui sont présentées dans cette délibération, je vous demanderai de séparer le vote. En effet, la Compagnie des Ateliers, association qui se trouve dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, nous propose une pièce de théâtre le 26 janvier pour clore le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps, intitulée « la petite fille privilégiée ». Il s'agit d'un témoignage d'une enfant dans le monde des camps entre 1942 et 1945. Une autobiographie de Francine Christophe. Le titre c'est « privilégiée » car comme le papa de Francine est prisonnier de guerre, au lieu d'être déportée dans un camp d'extermination, elle est déportée avec sa maman dans un camp de concentration. Je vous propose de voter favorablement à l'attribution des 2845 euros demandés pour cette association. Quand aux autres associations, cette délibération est encore une fois un « fourre tout » de subventions. On y retrouve une association de solidarité avec les migrants ; une association pour l'organisation de manifestations afin d'interpeler le grand public sur les discriminations subies par les personnes homosexuelles ou transsexuelles ; une association de défense et d'assistance des personnes victimes de phénomènes sectaires ; une association de défense et promotion des droits de l'homme ; une association de défense des droits et des libertés des personnes incarcérées. Mais surtout on y trouve la LICRA et Lesbian & Gay Pride. Bien qu'associations apolitiques, elles ont fait campagne ouvertement et ont pris position sans ambiguïté lors des dernières élections régionales. Campagne de mails, communiqués de presse, tractages... Je ne peux pas demander de cautionner leur défaut de réserve politique. Pour ces raisons, je vous demande de voter contre pour alerter ces 2 associations de leur obligation d'impartialité politique et de l'importance du devoir de réserve que toutes les associations doivent avoir. Pour résumer, cette délibération sera scindée en trois à la demande de l'ensemble des élus de la majorité. En premier, je vous propose de voter favorablement pour 5 associations : Cimade, Compagnie des Ateliers, ADFI Lyon, AEDH, OIP. Je vous propose de voter contre la LICRA et Lesbian & Gay Pride de Lyon. Et je vous propose de voter selon vos convictions pour le Centre LGBTI et l'association Ecrans Mixtes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE concernant les associations : Cimade, Compagnie des Ateliers, ADFI Lyon, AEDH, OIP.**

**REFUSE A LA MAJORITE concernant les associations : Lesbian & Gay Pride de Lyon, LICRA**  
12 VOIX CONTRE : M. Broliquier, M. Gibert, M. Chaillet, Mme de Brosse, M. Calmard, Mme Bonnet Saint Georges, Mme de Lavernée, M. Royer, Mme Bauguil, Mme Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme.

**REFUSE A LA MAJORITE concernant les associations : Centre LGBTI, Ecrans Mixtes**

8 VOIX CONTRE : M. Chaillet, Mme de Brosse, Mme de Lavernée, M. Royer, Mme Bauguil, Mme Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

4 ABSTENTIONS : M. Broliquier, M. Gibert, M. Calmard, Mme Bonnet Saint Georges.

---



**02/16/317** Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** J'ai rencontré à plusieurs reprises son excellente directrice Mme Kuntz qui depuis sa prise de fonction fournit un excellent travail.

**M. le Maire :** Nous avons attiré l'attention du CRIJ l'année dernière sur le rôle spécifique que pouvait avoir un Centre Régional de l'Information Jeunesse à l'heure d'internet et à l'heure où les techniques d'information évoluaient rapidement. Nous avons le sentiment d'avoir été entendu et aujourd'hui, effectivement, le CRIJ fait extrêmement attention à diversifier son action et à centrer son action.

**Mme Dor :** Je ne participerai pas au vote parce que la MJC presque Confluence travaille avec le CRIJ puisqu'elle dispose d'un point information jeunesse et nous travaillons aussi en faveur de la jeunesse comme vous le savez.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : M. DOR**

---

**02/16/318** Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Sans directeur, les MJC ne peuvent pas fonctionner donc il faut continuer à soutenir le FONJEP pour avoir des directeurs de qualité. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : M. DOR**

---

**02/16/319** Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC « Les Lions », pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** On n'est pas sans savoir que ce club, qui fait partie de l'élite du sport à Lyon, est en grande difficulté et nous souhaitons bien sûr, que son président puisse se sortir de ces difficultés. En plus de l'aide de la Ville de Lyon, le président mène diverses actions commerciales pour pallier aux problèmes financiers de son club et nous l'accompagnons dans le sens où il prendra les bonnes décisions et où il s'en sortira. Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le Maire :** Tous nos vœux accompagnent ce club et je crois qu'il a besoin plus que jamais du soutien de la Ville.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

---

**M. le Maire :** Je voulais aborder deux sujets. Le premier, je m'en étais ouvert à vous lors du précédent conseil d'arrondissement en décembre 2015, c'était la « non réponse » concernant notre demande sur le comité de suivi du plan presque île. En fait, nous avons eu une réponse favorable de la part du Maire de Lyon, puisque Michel LE FAOU nous a rencontrés pour nous apporter un certain nombre d'informations au sujet de la mise en œuvre de ce plan presque île. La première rencontre a eu lieu, une prochaine rencontre est prévue au début du mois de février. Il s'agit avant tout d'échanges et d'informations. Nous devons faire de ces rencontres un véritable espace de concertation. Nous nous réjouissons de cette collaboration à venir ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent. Deuxième sujet, c'est un sujet qui nous préoccupe depuis longtemps et sur lequel les choses s'accroissent : c'est l'avenir du Musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon. Il s'agit d'un équipement culturel extrêmement important pour notre arrondissement et pour le rayonnement de notre agglomération. Une réunion est prévue dans quelques jours sous la direction du Préfet de Région qui va réunir l'Etat et les collectivités locales pour parler de l'avenir de ce musée. Pour l'instant nous sommes dans une impasse. Chacun a affiché sa position. Les moyens de la CCI ne permettent plus d'assurer la pérennité de ce musée. Les collectivités locales, l'Etat ou d'éventuelles partenaires privés qui ont été approchés, ont tous affirmé qu'ils n'avaient pas non plus les moyens de poursuivre l'action de ce musée et l'ouverture au public de collections pourtant tout à fait exceptionnelles, pour la partie tissus unique au monde. En ce début d'année, je voulais encourager l'ensemble des partenaires qui allaient se retrouver autour de la table dans quelques jours à faire un effort et à ne pas abandonner ce patrimoine. Nous serons très attentifs à l'avenir de ce musée. Il serait très dommageable pour notre agglomération d'abandonner complètement ce musée qui fait partie de notre patrimoine lyonnais. Notre conseil d'arrondissement est levé et j'invite l'ensemble des élus qui le souhaitent ou le peuvent à retrouver à 19h30 les mariés de l'année. Tous ceux qui ont été mariés en 2015 à la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement ont été invités à venir partager un verre en salle des mariages.

La séance est levée à 18h54